

Directive relative à l'utilisation des Services d'information et de documentation (SID) de la HES-SO Genève

ANNEXE

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Préambule..... | 1 |
| Annexe : Modalités et conditions d'inscription | 2 |
| Modalités..... | 2 |
| Conditions | 2 |
| Frontaliers et frontalières | 2 |

Préambule

Le présent document décrit les conditions générales d'inscription et de prêt des Services d'information et de documentation (SID) de la HES-SO Genève.

Il est à noter que l'utilisation de la plateforme [swisscovery|HES-SO](#) est soumise aux conditions d'utilisation des bibliothèques-membres, qui peuvent comprendre des règles différentes ou spécifiques. Notamment, pour l'emprunt des documents via les services de Prêt entre bibliothèques (PEB) et/ou de Navette (SLSP Courier Service), ce sont toujours les conditions de prêt de la bibliothèque propriétaire de la ressource qui s'appliquent, excepté des frais de transactions qui dépendent de la bibliothèque de retrait.

Annexe : Modalités et conditions d'inscription

Modalités

Pour les particuliers :

- a) La modalité privilégiée de l'inscription est l'auto-enregistrement de l'utilisateur-trice dans la plateforme **swisscovery** à travers un compte personnel SWITCH edu-ID sur : <https://registration.slsp.ch/?iz=hesso>
- b) Une personne dans l'impossibilité de créer un compte SWITCH edu-ID faute de posséder une adresse e-mail peut demander la création d'un compte d'utilisateur-trice auprès du personnel du SID de la HES-SO Genève.

Les conditions d'inscriptions sont identiques pour les deux modalités d'inscription, mais ne donnent pas droit aux mêmes conditions de prêt (voir Directive).

Pour les collectivités : adresser une demande en écrivant à swisscovery@slsp.ch

Conditions

L'inscription est gratuite. Certaines conditions liées à l'affiliation ou à l'adresse privée/professionnelle ouvrent toutefois accès à des droits de prêt particuliers (voir Directive). Le personnel de bibliothèque peut demander la présentation d'une pièce d'identité lors du premier prêt.

Frontaliers et frontalières

Codes postaux des zones d'habitation frontalières donnant accès aux « droits réduits » **pour les personnes non affiliées à une haute école universitaire suisse ou ne possédant pas une adresse professionnelle en Suisse :**

| | | |
|---|--|---|
| Allemagne | Landkreise Lörrach, Waldshut, Breisgau-Hochschwarzwald, Freiburg im Breisgau, Emmendingen: 79xxx Landkreise Tuttlingen, Konstanz, Bodenseekreis, Kaufbeuren, | Memmingen, Marktoberdorf: 87xxx Dietenheim: 89165 Ravensburg, Biberach, Sigmaringen, Reutlingen: 78xxx, 721xx, 724xx, 725xx, 726xx, 727xx, 728xx, 88xxx Landkreise Kempten |
| France 01xxx (Ain) 25xxx (Doubs) 39xxx (Jura) 67xxx (Bas-Rhin) 68xxx (Haut-Rhin) 74xxx (Haute-Savoie) 90xxx (Territoire de Belfort) | Autriche Bezirk Imst: 6182, 6183, 64xx Bezirk Reutte: 66xx, 6767 Bezirk Landeck: 6473, 6491, 65xx Vorarlberg: 6700 – 6993 , 67xx, 68xx, 69xx | Italie Province de Como: 22010 – 22100 Province de Varese: 21010 – 21100 Province de Lecco: 23801 – 23900 Province de Verbano Cusio Ossola: 28801 - 28925 |